

Source :

<https://www.sortirdunucleaire.org/France-Cis-Bio-Saclay-Une-ancienne-source-radioactive-decouverte-dans-un-local-technique>

Réseau Sortir du nucléaire > Informez

vous > Des accidents nucléaires partout > **France : Cis Bio Saclay : Une ancienne source radioactive découverte dans un local technique**

17 janvier 2019

## France : Cis Bio Saclay : Une ancienne source radioactive découverte dans un local technique

Supposée là depuis au moins 20 ans. Une source radioactive (radium 226) a été découverte le 20 décembre 2018 dans un local technique de l'Usine de production de radioéléments artificiels (UPRA) exploitée par Cis Bio sur le site de Saclay (Essonne). Cette source ne faisait pas partie de l'inventaire des sources de l'installation et n'a évidemment pas fait l'objet du suivi réglementaire obligatoire. L'exploitant n'a déclaré cet événement que le 11 janvier 2019 à l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN). "Révélateur d'un manque de maîtrise des dispositions de gestion des sources dans l'installation" dira l'ASN. D'autant que ces défaillances ont déjà constatées antérieurement.

Il faut dire que l'installation nucléaire de base, située à seulement 19 kilomètres de Paris, ne brille pas par son excellence en matière de respect des règles d'exploitation ni de la législation en vigueur. Et cela depuis des années.

Le 27 octobre et le 30 novembre 2018, [l'exploitant n'a pas respecté, à 2 reprises, les règles générales d'exploitation de l'installation](#). Mais **il faudra une inspection de l'Autorité de sûreté nucléaire le 20 décembre pour que Cis Bio procède à la déclaration** de ces incidents significatifs pour la sûreté.

Le 8 juin 2018 [une des zones les plus dangereuses - classée "zone rouge" et interdite au personnel - a été laissée ouverte](#) après une intervention de maintenance. **Malgré l'alarme signalant un taux d'irradiation anormalement élevé dans l'espace de travail adjacent, les équipes ont continué leurs activités sans qu'aucune protection particulière ne soit mise en place.** L'Autorité de sûreté nucléaire a mené une inspection réactive sur le site nucléaire le 18 juin et dresse un constat sans appel : **dysfonctionnements organisationnels, mauvaise gestion des processus d'intervention et de consignation d'équipements et manque de culture de**

## sûreté.

Un peu plus tôt en mai 2018, [plusieurs non-conformités de matériels étaient détectées](#). **Une mauvaise gestion des contrôles et des essais était alors pointée du doigt par l'ASN**. Les essais n'étaient soit pas fait dans les délais réglementaires, soit avec des méthodes et des critères inadaptés. Certains contrôles ont donc conduit à **déclarer comme conformes des équipements qui ne l'étaient pas**.

L'année précédente, c'était la **mauvaise maîtrise du risque incendie** avec le [dysfonctionnement du système d'extinction](#). Problème là aussi récurrent puisqu'en 2014 déjà, Cis Bio était **mis en demeure par l'ASN** de respecter la réglementation et de procéder à des améliorations concernant la sûreté, notamment de **mettre en œuvre des mesures indispensables pour la maîtrise du risque Incendie**. [Le Réseau Sortir du nucléaire a porté plainte, l'entreprise a été condamnée en 2018](#). Le président du tribunal avait alors précisé : "Les faits commis, même s'ils ont été régularisés, sont graves. C'est une peine d'avertissement, ça ne marche qu'une fois". **Pourtant, quelques mois plus tard en mars 2018, l'ASN mettra de nouveau en demeure de Cis Bio** de [respecter les prescriptions complémentaires suite au réexamen périodique](#) de l'installation d'une part, et de se conformer à l'[obligation d'étude et de bilan sur la gestion des déchets](#) d'autre part.

En 2017 il y eu aussi l'[expédition de colis de déchets radioactifs non réglementaire](#), et une [fuite de liquides radioactifs acides](#), les tuyaux en plastiques n'ayant résisté à l'acidité des effluents. Cette fuite n'étant pas la première, **là encore l'ASN pointait un défaut persistant mais de maîtrise des effluents cette fois**.

**Cette découverte d'une source radioactive oubliée depuis 20 ans est un nouvel exemple des graves manquements de l'exploitant en terme de respect de la réglementation et des règles d'exploitation. En 2017, l'ASN disait attendre un redressement pérenne de CIS bio international [1]. En 2019 il semble qu'on en soit encore bien loin.**

## Ce que dit l'ASN :

### Découverte d'une ancienne source de radium 226

Publié le 17/01/2019

CIS bio international, exploitant de l'INB 29 à Saclay, a déclaré le 11 janvier 2019 la découverte d'une source de radium 226 dans son installation.

La société CIS bio international exerce, dans son installation nucléaire de base de Saclay, des activités de recherche et développement, de production et de distribution de produits radiopharmaceutiques et d'appareils à usage médical pour le diagnostic et la thérapie. Le fonctionnement de l'installation nécessite en particulier l'utilisation de sources scellées, qui sont constituées de matière radioactive encapsulée dans une enveloppe étanche. Ces sources permettent par exemple le fonctionnement correct d'appareils de mesures et d'appareils de radioprotection.

**L'utilisation de sources scellées est soumise à des dispositions de gestion strictes prévues par la réglementation et complétées par des dispositions spécifiques définies dans les règles d'exploitation de l'installation.** Les sources font notamment l'objet :

- d'un **inventaire** et des **contrôles d'étanchéité** périodiques ;
- d'un **suivi de leur localisation** dans l'installation ;
- d'un **entreposage de manière sécurisée** lorsqu'elles ne sont pas utilisées en permanence ;
- d'une **durée d'utilisation limitée** qui peut, dans certains cas, être prolongée après autorisation de l'ASN ;

- d'une **reprise** par le fournisseur ou un envoi dans une filière adaptée **en fin d'utilisation**.

**Le 20 décembre 2018, CIS bio international a découvert, dans un local technique de l'installation, une source de radium 226 qui n'était pas utilisée.** Cette source aurait été utilisée pour le bon fonctionnement d'un ancien appareil de mesure de gaz rares dans un émissaire de rejets. **Elle est supposée présente dans le local depuis au moins 20 ans. Cette source ne figurait pas dans l'inventaire des sources de l'installation.** Après contrôle du débit de dose et de l'absence de contamination labile de la source, elle a été entreposée dans un coffre.

La découverte de cette source n'a pas eu de conséquence sur le personnel, car la source était scellée, le débit de dose à son contact faible et le local peu fréquenté.

Cet événement est néanmoins révélateur d'un **manque de maîtrise des dispositions de gestion des sources dans l'installation**. Deux autres événements significatifs assez récents, mais de nature différente, relatifs à des défauts de gestion des sources avaient été déclarés par CIS bio international.

**Compte tenu de la répétition de défaillances dans la gestion des sources, déjà constatées antérieurement**, CIS bio international a classé l'événement au **niveau 1** de l'échelle INES.

<https://www.asn.fr/Controler/Actualites-du-controle/Avis-d-incident-des-installations-nucleaires/Decouverte-d-une-ancienne-source-de-radium-226>

---

## Notes

[1] <https://www.asn.fr/L-ASN/L-ASN-en-region/Ile-de-France/Installations-nucleaires/Usine-de-production-de-radioelements-artificiels>